

BULLETIN D'INFORMATION - FEVRIER 2010

DEJECTIONS CANINES

Afin de contribuer à la propreté de votre village et surtout à la bonne relation des usagers de l'espace public, il est demandé aux propriétaires de chiens, lors des promenades, de se munir de sacs afin de ramasser les déjections canines de leur animal sur la voie publique et les espaces verts.

STATIONNEMENT

Certains automobilistes garent actuellement leurs véhicules sur les trottoirs. Ces stationnements irréguliers sont gênants et souvent même dangereux dans certaines rues du village car ils obligent dans certains cas les piétons à circuler sur la chaussée et s'exposer ainsi au risque d'être heurtés par les véhicules.

Afin de permettre l'accessibilité de tous les piétons aux trottoirs qui leur sont normalement destinés et de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite dans les meilleures conditions possibles de sécurité, il est expressément demandé aux automobilistes de privilégier le **stationnement sur leurs terrains privés, dans leurs garages ou entrées de garage, ou sur les parkings existants**. Le stationnement sur la chaussée, dans le sens de la marche est, rappelons-le, le principe de base du stationnement en agglomération. Dans les zones où il ne sera pas possible de stationner sur la chaussée, faute de gêner la circulation publique et plus particulièrement les transports en commun ou de constituer un danger pour les usagers, le stationnement à cheval chaussée / trottoir sera toléré. Dans tous les cas, il conviendra de laisser un cheminement libre d'obstacles d'une largeur minimum d'un mètre pour le passage d'une poussette.

COLLECTES DES DECHETS MENAGERS

Collectes décalées de 24 heures du fait du Lundi de Pâques, jour férié :

- collecte du jeudi 8 avril reportée au vendredi 9 avril
- collecte du vendredi 9 avril reportée au samedi 10 avril

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, y compris le remplacement des branchements, se dérouleront du 8 mars à fin avril, rue de la Vannerie, rue Paul Morel. Ces travaux sont liés à l'alimentation du futur lotissement « Le Clos ».

RELEVÉ DES COMPTEURS ERDF/GRDF

La relève des compteurs électricité et gaz sera faite le 5 mars 2010.